



Association ASA Valais Sion

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale
sur les comptes 2023**

FIVA AUDIT SA
Place de la Gare 2
Case postale 287
1951 Sion

027 455 16 75
info@fiva.ch



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale de l'Association ASA Valais Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'Association ASA Valais pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiva Audit SA



02.04.2024



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com



02.04.2024



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com



Christelle Chevalley Emery
Réviser agréée
Réviser responsable

Robin Bruttin
Expert-réviser agréé

Sion, le 2 avril 2024

Annexes :

Comptes annuels (bilan et compte de résultat)



**ETATS FINANCIERS
ASA-VALAIS
AU 31.12.2023**

Table des matières

	Pages
Bilan au 31 décembre	3
Compte de résultat de l'exercice	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Tableau de variation du capital	6
Annexes aux comptes annuels	7 à 18

Bilan au 31 décembre

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actif circulant			
Trésorerie		1 144 660	1 096 135
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	44 907	64 098
Stocks	4	16 354	17 818
Comptes de régularisation actif	5	11 728	17 340
		1 217 650	1 195 391
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	150	150
Immobilisations corporelles	7	46 893	50 496
Immobilisations corporelles non reconnues	7	8 503	6 597
Immobilisations incorporelles non reconnues	7	4 136	5 515
		59 683	62 758
TOTAL ACTIF		1 277 332	1 258 148
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	8	20 239	26 685
Autres dettes à court terme	9	-	-
Comptes de régularisation passif	10	106 866	87 450
Provisions à court terme	11	-	-
		127 105	114 135
Engagements à long terme			
Autres dettes à long terme	12	50 000	50 000
Provision à long terme	11	-	-
		50 000	50 000
Capital des fonds affectés			
Fonds de réserve exploitation		69 959	69 959
Fonds fluctuation OFAS art.74 LAI		494 892	452 132
Autres fonds		289 738	286 344
		854 589	808 435
Capital de l'organisation			
Capital de l'organisation		256 489	256 489
Résultats reportés		29 089	-
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds de réserve exploitation			
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds art. 74 LAI			29 089
Résultat de l'Association		-39 940	-
		245 638	285 578
TOTAL PASSIF		1 277 332	1 258 148

Compte de résultat de l'exercice

	Annexe	2023	2022
EXPLOITATION			
Produits d'exploitation			
Subvention Etat VS	20	389 446	348 850
Subvention OFAS		574 170	574 170
Contributions pers.accompagnées VS		341 328	329 834
Allocations pour impotence		12 652	13 496
Contributions hors-cantons		82 856	127 411
Revenus de production		841	714
Produits divers		8 830	10 333
		1 410 124	1 404 808
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	13	-947 612	-863 786
Produits alimentaires et boissons		-35 416	-31 359
Ménage		-34 165	-35 617
Entr. et rép.des immobilisations immeubles et meubles		-24 859	-27 125
Charges d'investissements		-20 221	-21 061
Energie et eau		-19 093	-12 365
Formation, loisirs et divers		-289 775	-289 180
Bureau et administration		-55 445	-41 882
Autres charges d'exploitation	14	-11 476	-10 855
Charges d'amortissement		-8 692	-5 054
		-1 446 754	-1 338 283
RESULTAT D'EXPLOITATION		-36 631	66 524
Résultat financier			
Charges financières		-345	-393
Produits financiers		-	-
		-345	-393
Résultat hors exploitation			
Charges hors exploitation	15	-211	-285
Produits hors exploitation	15	45 342	27 434
Résultat d'exploitation la Forêt - Cantine Scolaire	16	-3 149	163
		41 981	27 312
Résultat exceptionnel			
Charges exceptionnelles	17	-42 760	-97 247
Produits exceptionnels	18	1 208	137 303
		-41 552	40 056
Impôts			
		-	-
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-36 546	133 499
Variation du capital des fonds			
Donations reçues		-	-
Donations utilisées		-	-
Variation du capital des fonds		-3 394	-104 410
RESULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATION AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION)		-39 940	29 089
Affectation ./ Utilisation du Fonds de réserves d'exploitation			
Affectation ./ Utilisation du Fonds de fluctuation art.74 LAI			
Affectation ./ Utilisation des Contributions d'exploitation Etat Valais dues			-29 089
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES EXCEDENT A REMBOURSER		-39 940	
ATTRIBUTION / UTILISATION DES FONDS DE RESERVES SPECIAUX			

Tableau de flux de trésorerie

	2023	2022
Activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice avant subventions	-1 003 556	-893 932
Subventions Etat du Valais et OFAS liées au résultat	963 616	923 020
Variation du capital des fonds	46 154	415 504
Amortissements/réévaluations de l'actif immobilisé	6 301	5 010
Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur le fonds	-	-204 563
Diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	19 191	11 634
Diminution/augmentation des stocks	1 464	-3 536
Diminution/augmentation des autres créances et comptes de régularisation actif	5 612	-7 154
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	-6 446	-35 692
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passif	19 416	-104 687
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	51 751	105 605
Activité d'investissement		
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 226	-14 714
Investissement dans des immobilisations financières	-	2 100
Subvention sur actifs immobilisés	-	7 205
Flux de trésorerie provenant des investissements	-3 226	-5 408
Activité de financement		
Flux de trésorerie provenant du financement	-	-
	48 525	100 196
Variation de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	1 096 135	995 938
Trésorerie en fin de l'exercice	1 144 660	1 096 135
	48 525	100 197

Tableau de variation du capital

2023	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capital de l'organisation						
Capital de l'organisation	256 489					256 489
Fonds de réserve libre	0					-
Résultats reportés	29 089					29 089
Résultat de l'Association à attribuer au fonds de réserve exploitation	0					-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS art. 74 LAI	0					-
Résultat de l'Association	0	-39 940				-39 940
	285 578	-39 940	-	-	-	245 638
Fonds affectés						
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur 1)	11 238	3 394				14 632
Fonds projets	171 963					171 963
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2015-2019 2)	103 143					103 143
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2020-2023 3)	452 132	42 760				494 892
Fonds de réserve ASA	69 959					69 959
Fonds de réserve exploitation	0					-
	808 435	46 154	-	-	-	854 589
2022	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capitaux propres						
Capital de l'organisation	256 489					256 489
Fonds de réserve libre						-
Résultats reportés		29 089				29 089
Résultat de l'Association à attribuer au fonds de réserve exploitation						-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS art. 74 LAI		263 768	-263 768			-
Résultat de l'Association	-79 319				79 319	0
Capital de l'organisation	177 170	292 857	-263 768	-	79 319	285 578
Fonds affectés						
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur	9 971	1 267				11 238
Fonds projets	171 963					171 963
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2015-2019		103 143				103 143
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2020-2023	290 317	298 410		-136 595		452 132
Fonds de réserve ASA		69 959				69 959
Fonds de réserve exploitation						-
Capital des fonds affectés	472 251	472 779	-	-136 595	-	808 435

1) L'allocation de CHF 3 394.-- affectée au fonds projet Quai 22 représente les recettes des concerts 2023 de la chorale Chœur du Cœur.

2) L'association faitière Réseau Romand ASA nous a versé CHF 103'143.20 au terme du bouclage du contrat-cadre 2015-2019.

3) CHF 42'760.-- correspondent à l'excédent CC4 (Contribution de Couverture 4) selon le rapport analytique OFAS. Ce montant a ensuite été comptabilisé dans les charges exceptionnelles.

Annexes aux comptes annuels

1. Présentation

L'Association valaisanne d'aide aux personnes handicapées mentales (ASA-Valais) est une association à but non lucratif, sise à Sion. Elle a pour mission d'attirer l'attention des autorités, des milieux scolaires et professionnels, ainsi que du public sur les droits des personnes handicapées mentales et les défendre auprès de ces instances. Coordonner et organiser une offre de formation continue, de séjours et de loisirs pour les personnes handicapées mentales. Héberger et/ou occuper temporairement de jeunes adultes handicapés mentaux au sens de l'art. 4 LAI, dans le but de les réinsérer dans le monde professionnel et social. Encourager la formation continue du personnel accompagnant. Collaborer à la publication d'articles concernant le handicap mental. Collaborer avec les associations et institutions poursuivant les mêmes buts.

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de l'association ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse, aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 11 novembre 2020 concernant la comptabilité et les charges et produits reconnus à la subvention pour les institutions sociales subventionnées du domaine adulte et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF) et sont arrondis au franc suisse, des différences d'arrondis peuvent donc apparaître.

Principe et périmètres de consolidation

Aucune autre organisation n'est contrôlée par l'organe de révision, AAA Audit Sàrl à Sion, et ne doit être consolidée selon la norme Swiss GAAP RPC 30.

Application anticipée

Les normes suivantes ont été appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels 2023 :

- La Swiss GAAP RPC 28 "Subventions publiques" (Publication 2022);

Les comptes comparatifs ont été retraités pour une meilleure comparabilité.

2. Base et principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en espèces et les avoirs à vue auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que les moyens financiers à court terme extrêmement liquides qui peuvent être convertis à tout moment en liquidités.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à la valeur de marché.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Cette rubrique du bilan comprend toutes les créances encore ouvertes contre des tiers découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires, déterminées sur la base des risques effectifs connus, elles sont présentées en déduction des postes des débiteurs (ducroire).

Ancienneté (jours)		Correction de valeur
< 30	44 907.45	0%
< 60		5%
< 90		10%
< 180		20%
> 180		30%

Autres créances à court terme

Cette rubrique du bilan comprend toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment les paiements anticipés des fournisseurs, les créances envers le personnel et les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme.

Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement des articles pour les combustibles (mazout), les vivres, les produits d'entretien, le matériel de ménage et le bar de la Pension La Forêt à Vercorin. Ils sont évalués au coût d'acquisition en tenant compte des ajustements de valeurs nécessaires.

Comptes de régularisation actif

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée retenue par les directives cantonales.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition et les durées se basent en principe sur les catégories suivantes :

Catégorie	Année
Terrain	0
Immeuble	30
Installations et agencements *	7
Véhicules	7
Informatiques	5

* Dans les Installations et agencements, des aménagement pour nouveaux locaux ont été amortis sur une durée de 30 ans selon décision cantonale. L'actif brut concerné représente CHF 54'451.40.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences/logiciels informatiques. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 4 mai 2016, les amortissements sont calculés de manière linéaire au taux constant de 20%, sur une durée d'utilisation prévue de 5 ans, pour les systèmes.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition.

Engagement à court et long terme

Les capitaux étrangers figurent au bilan à leur valeur nominale. Le délai fixant la limite entre « court et long terme » est considéré à partir de 12 mois.

Impôts

L'association ASA-Valais est exemptée d'impôts directs sur le revenu selon la décision du service cantonal des contributions du canton du Valais du 10 juin 2011.

Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable, fondée sur un événement passé, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Compte de régularisation passifs

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Capital des fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Les fonds affectés sont des moyens affectés à la garantie de financement de certaines prestations déterminées pour lesquelles des comptes distincts sont tenus. Les fonds affectés ont un caractère de fonds étrangers lorsque l'organe de direction de l'entité n'a pas la compétence d'affecter les fonds à un autre but que celui déterminé initialement.

Subventions publiques

Subventions d'exploitation selon mandat de prestations :

Pour les subventions relatives aux prestations fournies à des bénéficiaires, les acomptes reçus durant l'année sont comptabilisés au crédit du compte *Subventions Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation* et au crédit du compte *Provision OFAS art. 74 LAI*.

Les participations effectives estimées de l'Etat du Valais et de la Confédération sont comptabilisées au débit des comptes précités lors de la clôture annuelle et sont reconnues en produits d'exploitation.

Subventions d'investissements :

Selon les directives cantonales, le canton peut octroyer des subventions spécifiques pour les investissements de l'association jusqu'à concurrence de 75% du coût d'acquisition.

Suite à une décision favorable du canton, celles-ci sont reconnues à la livraison du bien et comptabilisées en actif négatif et présentées en diminution du coût d'acquisition initial.

Prévoyance professionnelle

Le personnel de l'association est affilié à la CPVAL à Sion. Les cotisations sont versées régulièrement. Le compte de résultat comprend les paiements dûs des cotisations pour l'exercice.

Les plans de prévoyance sont financés par les employés et l'employeur selon le principe de primauté des cotisations. L'association doit participer aux coûts liés à l'octroi de la rente pont AVS à raison de 50% des montants effectivement versés aux employés bénéficiaires. Des informations complémentaires sont données au point 14.

Aucune provision concernant la prévoyance professionnelle n'a été constituée.

L'impact économique des plans de prévoyance existants est évalué à chaque clôture. Un avantage économique est reconnu s'il est licite et envisagé d'utiliser un excédent de couverture pour réduire les coûts futurs de la prévoyance professionnelle.

Un engagement économique est reconnu si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies.

Parties liées

L'Etat du Valais et l'OFAS (via l'association faîtière Réseau Romand ASA) sont considérés comme des parties liées.

	31.12.2023	31.12.2022
3. Créances résultant de livraisons et de prestations		
Envers les personnes accompagnées		
Envers des entités ou des personnes apparentées - ASA-Valais	25 982	43 257
Envers des entités ou des personnes apparentées - La Forêt	21 925	23 841
Ducroire	-3 000	-3 000
	44 907	64 098
4. Stocks		
Stocks La Forêt	16 354	17 818
	16 354	17 818
5. Comptes de régularisation actif		
Actifs transitoires ASA-Valais	11 728	10 134
Actifs transitoires Pension La Forêt (selon compte ASA)	-	7 205
	11 728	17 340
6. Immobilisation financière		
Cautions diverses	150	150
	150	150

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

7.1 Immobilisations corporelles reconnues

2023	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	125 318	-	4 570	-	406 690
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	125 318	-	4 570	-	406 690
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	36 722	-	3 793	-	40 515
Entrées - Etat du Valais	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	36 722	-	3 793	-	40 515
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	38 100	-	776	-	315 679
Entrées	-	-	3 603	-	-	-	3 603
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	41 703	-	776	-	319 281
Valeur comptable au 31.12	-	-	46 893	-	0	-	46 894

2022	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	126 559	-	34 260	-	437 621
Entrées	-	-	9 607	-	-	-	9 607
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-10 848	-	-29 690	-	-40 538
Etat au 31.12	-	276 802	125 318	-	4 570	-	406 690
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	29 516	-	21 243	-	50 759
Entrées	-	-	7 205	-	-	-	7 205
Transfert	-	-	-	-	-17 449	-	-17 449
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	36 722	-	3 793	-	40 515
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	45 523	-	12 811	-	335 136
Entrées	-	-	3 425	-	206	-	3 631
Transfert	-	-	-10 848	-	-12 241	-	-23 088
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	38 100	-	776	-	315 679
Valeur comptable au 31.12	-	-	50 496	-	0	-	50 496

7.2 Immobilisations corporelles non reconnues

2023	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	6 597	-	6 597
Entrées	-	-	-	-	3 226	-	3 226
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	9 822	-	9 822
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	1 319	-	1 319
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	1 319	-	1 319
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	8 503	-	8 503

2022	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	6 597	-	6 597
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	6 597	-	6 597
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	6 597	-	6 597

7.3 Immobilisations incorporelles non reconnues

2023	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	6 894	-	6 894
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	6 894	-	6 894
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	1 379	-	1 379
Entrées	-	1 379	-	1 379
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	2 757	-	2 757
Valeur comptable au 31.12	-	4 136	-	4 136

2022	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	8 384	-	8 384
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-1 490	-	-1 490
Etat au 31.12	-	6 894	-	6 894
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	1 379	-	1 379
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	1 379	-	1 379
Valeur comptable au 31.12	-	5 515	-	5 515

8. Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers - ASA-Valais	10 277	22 788
Envers des tiers - La Forêt	9 963	3 897
	20 239	26 685

9. Autres dettes à court terme	31.12.2023	31.12.2022
XXX		
XXX		

10. Comptes de régularisation passifs	31.12.2023	31.12.2022
Passifs transitoires ASA-Valais	34 035	37 208
Passifs transitoires Pension La Forêt	-	140
Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	72 831	50 102
	106 866	87 450

11. Provisions à court et long terme

2023 - Provision OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	1 011 633	-1 011 633	-	-0	-0
Subventions versées en 2023	574 170	-574 170	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	1 585 803	-1 585 803	-	-0	-0

2022 - Provision OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	437 463	-232 900	-	204 563	204 563
Subventions versées en 2022	574 170	-574 170	-	-	-
Transfert au fonds fluctuation OFAS 2020-2023	-	-204 563	-	-204 563	-204 563
Valeur comptable au 31.12	1 011 633	-1 011 633	-	-0	-0

2023 - Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	995 370	-995 370	-	-0	-0
Subventions versées en 2023	412 176	-389 446	-	22 730	22 730
Subvention 2023 sur prestations non réalisées transférée au compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	-	-22 730	-	-22 730	-22 730
Valeur comptable au 31.12	1 407 546	-1 407 546	-	0	0

2022 - Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	396 264	-546 317	-	-150 053	-150 053
Subventions versées en 2022	398 952	-398 952	-	-	-
Subvention 2022 sur prestations non réalisées transférée au compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	50 102	-50 102	-	-	-
Excédent de subvention 2021	774	-	-	774	774
Transfert Subvention 2021 extraordinaire suite aux circonstances pandémiques à compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	149 279	-	-	149 279	149 279
Valeur comptable au 31.12	995 370	-995 370	-	0	0

	31.12.2023	31.12.2022
12. Autres dettes à long terme		
Fondation IMC Suisse <i>Cérébral Suisse</i>	50 000	50 000
	50 000	50 000
13. Charges de personnel		
Charges de personnel ASA - Salaires et mandats	-660 873	-596 601
Charges sociales ASA	-127 962	-125 758
Autres charges de personnel ASA	-9 371	-2 754
Charges de personnel La Forêt - Salaires	-117 409	-111 073
Charges sociales La Forêt	-30 700	-26 400
Autres charges de personnel La Forêt	-1 297	-1 200
	-947 612	-863 786
14. Autres charges d'exploitation		
Assurances - ASA	-3 127	-2 202
Autres charges d'exploitation - ASA	-1 301	-1 559
Assurances - La Forêt	-3 510	-3 732
Taxes et redevances - La Forêt	-915	-1 112
Evacuation des déchets et eaux usées - La Forêt	-2 623	-2 250
	-11 476	-10 855
15. Résultat hors exploitation		
Charges hors exploitation Rencontre Comité-personnel	-211	-245
Produits hors exploitation		
Cotisations personnes physiques et membres collectif	24 080	24 200
Dons	12 681	3 234
Loto	8 580	-40
	45 342	27 394
16. Résultat d'exploitation La Forêt - Cantine Scolaire		
Recettes de la cantine scolaire	93 679	93 840
Charges de personnel	-63 494	-60 287
Produits alimentaire et boissons	-32 584	-32 640
Ménage	-500	-500
Bureau et administration	-250	-250
	-3 149	163
17. Charges exceptionnelles		
Frais et dépens don succession	-	-3 400
Excédent CC4 2023 selon rapport analytique OFAS	-42 760	-93 847
	-42 760	-97 247
18. Produits exceptionnels		
Différence entre estimation subvention OFAS 2020 sur prestations non réalisées et CC4 2020	-	68 485
Différence entre estimation subvention OFAS 2021 sur prestations non réalisées et CC4 2021	-	68 110
Redistribution de la taxe CO2 et divers	1 208	708
	1 208	137 303

19. Prévoyance en faveur du personnel	31.12.2023	31.12.2022
Taux de couverture	102.10%	99.70%
Part économique de l'association	0.03%	0.02%
Variation par rapport à l'année précédente avec effet sur le résultat	0.01%	12.00%
Charges de prévoyance en tant que partie des frais de personnel	62 315	58 914

La caisse de prévoyance CPVAL a effectué une réforme structurelle au 1er janvier 2020. Un système à deux caisses est mis en place, une caisse dite «fermée» avec conservation de la garantie de l'Etat, et une caisse dite «ouverte» pour les assurés affiliés après le 1er janvier 2012. Pour la caisse de prévoyance fermée en capitalisation partielle le degré de couverture, selon l'article 72b LPP, se situe au-delà de l'exigence fédérale de 80% et au-delà des degrés initiaux fixés pour la caisse. La caisse de prévoyance ouverte est, quant à elle, dotée à fin 2023 d'une réserve de fluctuation d'environ 13%.

20. Subventions cantonales	31.12.2023	31.12.2022
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation ASA-VS	331 217	316 046
Contributions Etat du Valais, renchérissement salaires ASA-VS	12 682	-
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation La Forêt	39 864	32 804
Contributions Etat du Valais, renchérissement salaires La Forêt	5 683	-
Contributions de l'Etat du Valais, solde subvention année précédente	-	-
Contributions de l'Etat du Valais, participation aux investissements	-	7 205

21. Honoraires versés à l'organe de révision	31.12.2023	31.12.2022
Honoraires versés à l'organe de révision	2 000	1 600
Honoraires pour autres prestations	10 770	-
	12 770	1 600

22. Indemnités versées aux membres des organes responsables

Au cours de l'année 2023, les travaux des membres du Comité n'ont pas été indemnisés. Le Comité a travaillé à titre bénévole et les membres ont fourni au total 96.50 heures de travail.

Le salaire brut de la direction de l'association n'est pas indiqué, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne.

23. Evaluation des charges administratives	2023	31.12.2023	31.12.2022
Charges totales d'exploitation	%	1 183 223	1 095 495
Charges d'obtention de financement	5.35	63 325	46 787
Charges administratives	16.26	192 339	162 114
Charges de projets ou de prestations	78.39	927 559	886 594
	100	1 183 223	1 095 495

La méthode ZEWO a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par l'ASA-Valais est dédié au bon déroulement des prestations.

24. Donations reçues à titre gracieux

Voir note ci-dessus sur les membres du Comité (point 22).
Bénévoles : 399h00 x CHF 30.-- = CHF 11'970.--

25. Actifs mis en gage

actifs gagés Type de gage
actifs gagés Type de gage

	31.12.2023	31.12.2022
	Aucun	Aucun
	Aucun	Aucun
	-	-

26. Engagements hors bilan

26.1 Subventions à l'investissement pour la construction d'établissements

Les dispositions légales de l'OFAS à Berne et de l'Etat du Valais prévoyaient jusqu'au 31.12.2016 qu'un investissement immobilier devait être utilisé pour une durée minimale de 25 ans.

A partir de l'exercice comptable 2017, l'Etat du Valais a augmenté cette durée minimale d'utilisation à 30 ans. Il peut également fixer une durée minimale d'utilisation exceptionnelle pour un investissement sur un bien immobilier en location.

En cas de changement d'affectation du bien immobilier résultant par exemple d'une vente ou en cas de résiliation d'un contrat de location avant ou à l'échéance prévue, l'association court le risque de devoir rembourser les subventions perçues par l'OFAS et l'Etat du Valais au prorata des années non échues.

26.2 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Aucun.


26.3 Autres engagements

Aucun.

27. Evénements subséquents à la date de clôture

Aucun événement important ayant un impact sur les comptes annuels de 2023 n'est survenu entre la date du bilan et la date de signature des comptes annuels.

Le Comité de l'association a approuvé les comptes le 27 mars 2024.



ASA - Valais
Av. Tourbillon 9
1050 SION

